

Questions au Feuilleton

2. Rémunération

Président du conseil: Une rémunération annuelle de \$5,000 en plus des honoraires et jetons de présence qui lui sont versés à titre de directeur et de membre du bureau du conseil. Directeurs ne faisant pas partie de la Fonction publique du Canada: une somme annuelle de \$2,500 et un jeton de présence de \$300 par jour consacré à l'exécution des fonctions du conseil. Directeurs faisant partie de la Fonction publique du Canada: Néant.

Membres du bureau du conseil ne faisant pas partie de la Fonction publique du Canada: une somme additionnelle de \$1,500 par année et un jeton de présence de \$300 pour chaque jour consacré à l'exécution des fonctions du bureau du conseil. Tous les membres du conseil sont remboursés pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables qu'ils ont encourus.

Président: nommé par un arrêté en conseil dont l'échelle salariale en vigueur en date du 1^{er} juillet 1983 est équivalente au DM-2, \$86,250 à \$101,500. Vice-présidents principaux: échelle salariale sanctionnée et en vigueur en date du 16 janvier 1984, \$60,620 à \$106,870. Vice-présidents: échelle salariale sanctionnée et en vigueur en date du 16 janvier 1984, \$57,070 à \$95,710.

Avantages touchés: Néant.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES
AUTOCHTONES

Question n° 661—M. Schellenberger:

1. Le Conseil du Trésor a-t-il approuvé la libération de \$345 millions pour le Programme de développement économique des autochtones et, a) dans l'affirmative, combien a-t-on consacré aux dépenses d'administration depuis le 1^{er} octobre 1983, b) sinon, comment le programme est-il financé?

2. A-t-on établi des critères au sujet de l'octroi d'aide financière en vertu du programme et, dans l'affirmative, a) quand, b) lesquels?

3. A-t-on reçu des demandes d'aide en vertu du programme et, dans l'affirmative, a) combien, b) des requérants ont-ils reçu de l'aide et, dans l'affirmative, quelle en est la liste?

4. A-t-on réservé un montant quelconque pour un groupe-cible particulier et sinon, chaque demande sera-t-elle évaluée individuellement?

5. Le gouvernement prévoit-il distribuer un montant particulier en vertu du programme avant le 31 mars 1984 et, dans l'affirmative, lequel?

6. Selon le gouvernement, quel pourcentage des administrateurs du programme les autochtones d'origine représentent-ils?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): 1. Non. a) Sans objet. b) Les frais initiaux sont provisoirement fournis par le ministère de l'Expansion industrielle régionale

2. Non. Les stratégies d'investissements sont sous révision par le conseil consultatif qui veille au programme.

3. Oui. a) 94. b) Non.

4. Non. Chaque possibilité de placement de fonds devant être étudiée sera prise en considération selon ses mérites, dans le cadre des objectifs du programme.

5. Aucun montant fixe n'a été déterminé en ce qui a trait aux dépenses jusqu'au 31 mars 1984.

6. Cinquante-cinq pour cent. Y compris les membres du Conseil consultatif et le personnel de soutien du programme, 20 personnes d'un total de 36 sont autochtones.

[Traduction]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait s'occuper de la question n° 679 inscrite en mon nom au *Feuilleton*. Elle a trait aux critères, s'il en est, appliqués par le premier ministre quand il désigne des ministres, la réponse pouvant révéler si le premier ministre s'enquiert des difficultés et des ennuis que ses ministres pourraient avoir avec le fisc ou la loi avant de les nommer au cabinet. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire non seulement quand nous pouvons compter obtenir une réponse à cette question, mais aussi si on y répondra avant que le premier ministre actuel ne se démette de ses fonctions.

M. Evans: Monsieur le Président, cette question renferme de si nombreuses pointes que personne ne s'y laisserait prendre. De toute façon, je puis dire au député que nous nous proposons de répondre à chaque question inscrite au *Feuilleton*. Je m'efforcerai d'obtenir une réponse dans le même ton que la question qu'il vient de poser.

[Français]

Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées? D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES
ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES
ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Dan Heap (Spadina): Pour terminer ce que je disais avant le déjeuner, monsieur le Président, je signalerai que l'apathie dont fait preuve le gouvernement envers l'éducation des jeunes est à l'image de l'apathie qu'il manifeste envers le développement du Canada tout entier. Le gouvernement a pour politique de monnayer le Canada petit à petit en vendant par exemple un peu de charbon aux Japonais, un peu de gaz aux Américains, un peu de bois d'œuvre à d'autres. C'est une politique fragmentée, qui ne comporte que des objectifs à très court terme et qui manque d'envergure. Elle ne comporte aucune notion de service envers les Canadiens notamment la satisfaction de leurs besoins essentiels, tels que grandir, se perfectionner, travailler et participer au gouvernement de leur pays.